CSA DE RESEAU DSNJ
TRANSFORMATION DE LA DSNJ : DES ACTES ET DES GARANTIES, PAS SEULEMENT DES MERCIS !

FACE A UNE AVALANCHE DE REFORMES STRUCTURELLES MENEES AU PAS DE CHARGE PAR LA DIRECTION (NOUVELLE CARTOGRAPHIE TERRITORIALE, DEPLOIEMENT DU PROJET NUMERIQUE DEFENSE+, REFONTE DES TEMPS DE TRAVAIL), VOTRE EQUIPE CFDT DEFENSE RESTE MOBILISEE. LORS DU CSA-R DU 10 JUIN 2026, NOUS AVONS FERMEMENT RAPPELE QUE LES TRANSFORMATIONS NE POURRONT PAS SE FAIRE AU DETRIMENT DE LA SANTE DES AGENTS, DE L'EQUILIBRE DE LEUR VIE PERSONNELLE ET DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS COMPETENCES. RETROUVEZ LES POINTS CLES ET LES LIGNES DE FORCE DEFENDUES POUR VOUS.

Pour la *CFDT Défense*, ces évolutions peuvent répondre à des besoins réels d'adaptation du service, mais elles ne peuvent être conduites sans mesurer précisément leurs conséquences sur les agents, leurs conditions de travail et leurs parcours professionnels.

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

REORGANISATION TERRITORIALE ET TRANSFORMATION DU RESEAU

Dans un contexte de déploiement de la « JDC Nouvelle Génération » et de montée en puissance de la mobilisation, la DSNJ redessine sa carte.
La direction affiche une volonté d'adapter les ressources aux missions en limitant au maximum les restructurations de postes occupés. Au niveau central, trois nouvelles sous-directions émergent. Au niveau territorial, la manœuvre prévoit de calquer les ESNJ sur les zones de défense. À l'été 2027, deux nouvelles structures (ESNJ Nord à Lille et ESNJ Sud à Marseille) seront créées, mais à iso-effectif (répartition des 126 postes actuels) et en s'appuyant en priorité sur le redéploiement de postes vacants. Pour les CSNJ, un redécoupage géographique est prévu pour réduire les élongations et les découchés, complété par la création de trois antennes (Nantes, Toulon, Paris Mortier).

*La **CFDT Défense** dénonce une transformation menée à effectifs constants. Cette logique va imposer des disparités d'effectifs (de 14 agents à Lille jusqu'à 23 en ESNJ-NO) et contraindre les personnels à de dangereux « doubles casquettages » augmentant la charge de travail. La **CFDT Défense** exige un tableau précis et transparent des transformations d'emplois. Nous refusons la dilution ou la perte des postes de spécialité (RH, finances, logistique, soutien) indispensables aux centres. Enfin, nous réclamons une attention particulière pour l'Outre-mer (notamment La Réunion-Mayotte), où l'isolement et l'éloignement rendent le modèle métropolitain inapplicable sans adaptations majeures.*

ACCORD TEMPS DE TRAVAIL ET PAUSE JDC : LE POINT DE RUPTURE

Les négociations autour de l'organisation du temps de travail et du script de la journée JDC cristallisent de vives tensions.
La direction maintient une forte pression sur le calendrier, affirmant qu'un consensus doit être trouvé rapidement pour permettre le versement de la prime IAPD avant la fin de l'année 2026. Le discours est managérial et unilatéral : « il n'y a pas de droit acquis », « si pas de consensus, décision unilatérale ». Concernant la pause légale de 20 minutes, le scénario officiel de la JDC ne l'intègre pas, la direction préférant la laisser au libre arbitre local, quitte à la fractionner.

33T41BCSA DE RESEAU DSNJ 33TTRANSFORMATION DE LA DSNJ : DES ACTES ET DES GARANTIES, PAS SEULEMENT DES MERCIS !

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

*C'est un point non négociable. Cela fait un an que la **CFDT Défense** exige l'inscription d'une pause de 20 minutes consécutive, réelle et intégrée dans le script de la journée. Un cumul de micro-pauses ne remplace pas un temps de repos légal permettant à l'agent de disposer librement de son temps. De plus, nous demandons le retrait du projet de cycle de travail à 4,5 jours, rejeté par plus de 60 % des agents. Si l'administration passe outre, nous exigerons des règles de décompte strictes des jours CA et RTT.*

REGIME INDEMNITAIRE ET RECONNAISSANCE FINANCIERE

L'acceptation de nouvelles responsabilités et la compensation des contraintes de terrain doivent se traduire sur la fiche de paie.
La direction affiche un objectif de principe visant à compenser les découchés. Toutefois, elle reconnaît qu'aucune solution immédiate n'est actée et que les pistes financières à l'étude pourraient prendre plusieurs mois ou années avant de se concrétiser.

*Les agents attendent des actes, pas des promesses d'arbitrages futurs. Nous exigeons une clarification immédiate et écrite sur le cumul possible entre l'IAPD, les récupérations horaires et les heures supplémentaires. La **CFDT Défense** demande également le maintien du libre choix pour le repas de mission (indemnité de 20€ si refus des rations fournies) , le maintien du CIA exceptionnel de 20€ pour les agents de catégorie C faisant office de chefs de session, ainsi qu'une revalorisation de l'IFSE ou un reclassement de groupe indemnitaire pour l'ensemble des personnels JDC.*

MODERNISATION NUMERIQUE : LE PROJET DEFENSE+ ET TEMPO JDC

Les outils informatiques de la chaîne s'apprêtent à vivre une mutation profonde d'ici la fin de la décennie.
Le calendrier de déploiement est fixé. La publication du dossier de consultation des entreprises (DCE) interviendra dès septembre 2026, pour une utilisation de Défense+ prévue au second semestre 2029. Cela entraînera le décommissionnement de PRESAje, MOPATE et QuizzBox (fin 2028), puis de SAGA (fin 2029). Le directeur assure que la cybersécurité et la sensibilité des données sont prises très au sérieux avec l'appui des spécialistes du ministère.

*Si la modernisation peut être positive, la **CFDT Défense** alerte sur les risques cyber, la dépendance numérique et le report de charges administratives sur les agents. Nous réclamons un plan de formation d'envergure co-construit avec des personnels expérimentés, ainsi qu'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) robuste en cas de panne ou de cyberattaque. Nous exprimons aussi de fortes inquiétudes sur l'application de l'outil de suivi TEMPO JDC : sera-t-il opérationnel à temps et n'amènera-t-il pas une surcharge de travail non compensée pour les services RH ?*

CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTE ET PORT DE LA TENUE

Le directeur central a indiqué que la tenue JDC peut être portée en tout lieu de manière convenable, sauf ordre contraire lié à des menaces sécuritaires. Ces points devront être précisés dans les règlements de service intérieur. Concernant l'ordre du jour du CSA-R, la direction a repoussé le point sur les conditions de travail et les risques psychosociaux (RPS) faute de temps.

*La **CFDT Défense** s'indigne qu'un sujet aussi crucial que les RPS ait été purement évincé de la séance, alors qu'aucun document préparatoire n'avait été fourni en amont. Face au flou des réformes, la **CFDT Défense** demande officiellement le lancement d'une véritable enquête RPS nationale dès la rentrée de septembre, et exige d'être associée à sa conception. En parallèle à cette enquête, la **CFDT Défense** demande :*

- *une évaluation objective de la charge réelle de travail de tous les agents ;*
- *un suivi spécifique des effets des transformations ;*
- *un accompagnement renforcé des agents concernés par les évolutions de missions.*

*Sur la tenue, la **CFDT Défense** son exigence : le port obligatoire implique la prise en charge intégrale de l'entretien par l'employeur et l'ins-*

33T41BCSA DE RESEAU DSNJ 33TTRANSFORMATION DE LA DSNJ : DES ACTES ET DES GARANTIES, PAS SEULEMENT DES MERCIS !

tallation de vestiaires adaptés dans les centres.

LA METHODE DE DIALOGUE SOCIAL DOIT CHANGER !

La ***CFDT Défense*** déplore fermement les conditions dans lesquelles s'est tenu ce CSA-R. Découvrir des documents structurants directement en séance ou subir des cadences de groupes de travail trop élevées empêche les élus de mener un travail serein et qualitatif. Nous exigeons le respect du délai minimal de transmission de 8 jours, et l'allongement des réunions lorsque les dossiers sont denses.

*La **CFDT Défense** demande que les futurs dossiers structurants soient accompagnés d'une étude d'impact précise présentant :*

- *les conséquences RH ;*
- *les impacts métiers ;*
- *les mesures d'accompagnement prévues ;*
- *les décisions soumises à consultation.*

La ***CFDT Défense* ne s'oppose pas aux transformations engagées lorsque celles-ci permettent d'améliorer le fonctionnement du service. En revanche, elle refuse que ces évolutions reposent principalement sur des redéploiements à moyens constants ou sur une augmentation implicite des contraintes pesant sur les agents.**

Nos priorités restent inchangées :

- **Garantir des effectifs adaptés.**
- **Préserver les compétences et les postes spécialisés.**
- **Assurer une véritable reconnaissance des responsabilités.**
- **Inscrire une pause effective dans les JDC.**
- **Obtenir des garanties écrites sur le temps de travail et le régime indemnitaire.**
- **Placer les conditions de travail et la santé des agents au cœur des transformations.**

Cette ligne de vigilance et de proposition continuera à guider l'action de la ***CFDT Défense* dans les prochains CSA-R.**

Elle définit également notre positionnement sur le projet de refonte de l'accord sur le temps de travail à la DSNJ.
Nous ne signerons aucun accord sous la pression du calendrier sans texte stabilisé et sans garanties écrites et opposables pour les agents de terrain.

Vos élus et représentants CFDT restent à votre écoute et vous accompagneront tout au long de ces procédures de transformation. Ne restez pas isolés !

Paris, le 10 juin 2026

*Vos représentants **CFDT Défense** sont à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations : Pascal MEYER (ESNJ-NE Nancy), Cyril FOULON (CSNJ Besançon), Myriam PRENAT (CSNJ Lyon), Michel TERNARD (CSNJ Poitiers), Jessica ROCHETTE (CSNJ La Réunion – Mayotte), Nathalie RICHARD (ESNJ Ile de France), Christelle BERTRAND (CSNJ Perpignan)*

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE